



3003 Berne

OFT; dmm

POST CH AG

Envoi par courriel

Aux destinataires
selon la liste

Référence : BAV-313.11-6/1/3/1

Événement administratif :

Votre référence :

Ittigen, le 6 octobre 2022

Harmonisation de la période de commande TRV et conventions sur les prestations Infrastructure

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, les périodes biennales de commande du transport régional de voyageurs (TRV) correspondent aux périodes d'horaire et ne sont pas synchronisées avec les périodes quadriennales des conventions sur les prestations (périodes de CP). Concrètement, les périodes de commande 2024/2025, 2026/2027 et 2028/2029 diffèrent de la convention sur les prestations 2025-2028. La première année de la CP tombe sur la deuxième année d'une période de commande.

Conformément à l'art. 11 de l'ordonnance du 11 novembre 2009 sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV ; RS 745.16), les périodes de commande du TRV correspondent aux périodes d'horaire. Selon l'art. 2 de l'ordonnance du 4 novembre 2009 sur les horaires (OH ; RS 745.13), l'Office fédéral des transports (OFT) détermine le début et la fin de la période d'horaire. Par courrier du 29 août 2022, nous vous avons informés des délais et des échéances concernant la procédure de commande pour la période d'horaire 2024/2025.

De même, les crédits d'engagement quadriennaux dans le TRV ne sont pas synchronisés avec les participations cantonales, qui doivent être actualisées tous les quatre ans, conformément à l'art. 30 de la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV ; RS 745.1).

La figure suivante montre la périodicité des différents instruments :

Office fédéral des transports OFT
Marie Degrange-Touzain de Martignac
3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 462 53 14, Fax +41 58 462 59 87
Marie.deMartignac@bav.admin.ch
<https://www.bav.admin.ch/>



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Période de commande TRV			PH 2022/2023	PH 2024/2025	PH 2026/2027	PH 2028/2029	PH 2030/2031						
Crédit d'engagement			CE 2022-2025			CE 2026-2029							
Participations cantonales	2020-2023			2024-2027			2028-2031						
CP infrastructure		CP 2021-2024			CP 2025-2028			CP 2029-2032					

Le décalage entre les périodes de commande TRV et les périodes CP complique la procédure de commande, car plusieurs mises à jour et adaptations à effectuer régulièrement sont axées sur la période de CP et coïncident donc avec la deuxième année d'une période de commande. Dans certains cas, les valeurs définitives ne sont pas encore connues au moment où l'OFT envoie ses prescriptions concernant la procédure de commande, comme lors de l'adaptation du prix du sillon pour l'année 2021. Les adaptations suivantes constituent un défi :

- adaptations du prix du sillon (montant des prix et adaptations au niveau de la systématique) ;
- adaptations des prix du courant dans le prix du sillon ;
- nouvelle fixation périodique du montant de la réduction de l'impôt préalable.

Par le passé, les chemins de fer intégrés ont régulièrement émis le souhait d'harmoniser la période de commande TRV et la période de CP, afin que les entreprises ferroviaires puissent utiliser les mêmes bases de planification pour les offres TRV et pour la CP.

Par ailleurs, les cantons ont proposé d'examiner la possibilité d'harmoniser dans le temps le crédit d'engagement et les participations cantonales.

En raison des problèmes de stabilité de l'horaire, des adaptations importantes des horaires des lignes régionales et du transport grandes lignes des CFF font l'objet de discussions en Suisse romande. Ces adaptations auront potentiellement des répercussions sur des lignes en correspondance, qu'il s'agisse de chemins de fer à voie étroite ou de lignes de bus. Il est peu probable que les horaires correspondants soient connus suffisamment tôt pour que les offres 2025 soient déjà établies sur la nouvelle base. Les cantons ont proposé d'organiser deux procédures annuelles de commande séparées en Suisse romande pour les années 2024 et 2025.

Harmonisation de la période de commande TRV et conventions sur les prestations Infrastructure

L'OFT saisit l'occasion de la discussion sur les horaires 2025 en Suisse romande et des problèmes fondamentaux mentionnés concernant le manque d'harmonisation entre la période de commande TRV et les périodes CP pour procéder à une adaptation fondamentale des périodes de commande. Il s'agirait d'appliquer, en 2024, une procédure annuelle de commande au niveau national puis, à partir de 2025/2026, de passer à nouveau à des périodes biennales de commande conformément à l'art. 31b LTV.

L'OFT a procédé à une consultation des milieux intéressés concernant cette proposition. Concrètement, les services cantonaux chargés des transports publics, l'Union des transports publics (UTP), Alliance Swiss pass (ASP) ainsi que le service d'attribution des sillons ont été invités à prendre position.

À de très rares exceptions près, les réactions ont été positives. La grande majorité des cantons ainsi que l'UTP soutiennent l'harmonisation.

Nous vous informons donc qu'en vertu de l'art. 2 OH, nous procédons à une adaptation des périodes d'horaire. Concrètement, il en résulte une période d'horaire d'un an pour 2024 et donc une procédure de commande d'un an, et à partir de 2025/2026 à nouveau des périodes d'horaire et des procédures de commande biennales.

Harmonisation par l'actualisation des participations cantonales

La prochaine adaptation des participations cantonales était prévue dans le cadre des modifications d'ordonnances découlant du projet de réforme du TRV (révision de la LTV). Actuellement, il est envisagé de prolonger au préalable d'un an les participations cantonales, ce qui correspond au souhait des cantons. Ainsi, tous les instruments pourraient être complètement harmonisés dès 2025.

Harmonisation par le crédit d'engagement TRV

La Confédération doit vérifier la possibilité d'un renouvellement anticipé du crédit d'engagement. Celui de 2022-2025 doit être adapté en raison des indemnités complémentaires au titre du COVID-19 non incluses pour 2024 et 2025. L'OFT présentera un rapport en ce sens au Parlement en 2023 et pourrait proposer un crédit d'engagement pour 2025-2028. Il serait également envisageable de maintenir le crédit d'engagement actuel jusqu'en 2025 et de proposer ensuite, à titre exceptionnel, un crédit pour trois ans seulement. Les deux variantes présentent des avantages et des inconvénients. L'OFT détermine actuellement quelle serait la meilleure variante. Nous vous informerons à cet égard en temps voulu, mais au plus tard dans le cadre des prescriptions concernant la procédure de commande du TRV pour l'année horaire 2024.

La figure suivante montre les processus harmonisés :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Période de commande TRV			PH 2022/2023	1 an	PH 2025/2026	PH 2027/2028	PH 2029/2030	PH 2031/2032					
Crédit d'engagement			CE 2022-202?		CE 2025-2028			CE 2029-2032					
Participations cant.	2020-2023 (-2024)				2025-2028			2029-2032					
CP infrastructure		CP 2021-2024			CP 2025-2028			CP 2029-2032					

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs des sections Trafic voyageurs et Accès au marché.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports

Dr. Peter Füglistaler
Directeur

Gerhard Balmer
Sous-directeur

Destinataires :

- Aux entreprises de transport (ET) indemnisées au titre de la LTV
- Aux gestionnaire d'infrastructure (GI)
- Aux communautés tarifaires
- Aux services cantonaux des transports publics
- Union des transports publics (UTP), Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6 ; ueli.stueckelberger@voev.ch
- CTP / CDCTP, Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7 ; mirjam.buetler@koev.ch,
markus.sieber@koev.ch
- Alliance SwissPass (ASP), Länggassstrasse 7, 3012 Berne ; helmut.eichhorn@allianceswiss-pass.ch
- Service suisse d'attribution des sillons (SAS), Schwarztorstrasse 31, Case postale, 3001 Berne ; thomas.aebischer@tvs.ch
- AFF, Bundesgasse 3, 3003 Berne ; frank.schley@efv.admin.ch

Pour info par pointeur :

- FÜ, MEP, IN, PK, pv(tous), mz, sn, fc